

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 63 (1966)
Heft: 12

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis administratifs

Nous rappelons que le prochain numéro de notre journal paraîtra au début de février 1967.

La rédaction.

AUX CAISSIERS DES SECTIONS

Déjà il faut songer au bouclage des comptes 1966 et préparer ceux de la nouvelle année.

Nous rappelons que la cotisation pour 1967 est de Fr. 9.— par membre et qu'elle doit nous parvenir *jusqu'au 31 janvier 1967 au plus tard* (compte de chèque No 10-1480).

Les formulaires blancs, roses, bleus, de même que le décompte annuel, sont à nous retourner simultanément pour le *15 janvier 1967, dernier délai*. Les indications supplémentaires relatives à ces formulaires ont paru dans les numéros de novembre et décembre 1962.

Le numéro de janvier 1967 de notre journal sera supprimé comme ce fut le cas cette année. Au début de février 1967, paraîtra le No 1-2 janvier-février en un seul fascicule. Un sincère merci pour votre collaboration.

Le caissier central.

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS INDIVIDUELS

Nous rappelons à nos *abonnés individuels* le paiement de l'abonnement 1967 au « Journal Suisse d'Apiculture », fixé à Fr. 8.50 pour la Suisse et à Fr. 9.— pour l'étranger.

Cette finance d'abonnement doit être versée avec indication du nom, prénom et adresse complète, sur le compte de chèque postal 10-1480, Société romande d'apiculture à Payerne, d'ici au 31 janvier 1967. Passé ce délai, nous nous permettrons de vous adresser un remboursement. Par avance, nous vous remercions de votre compréhension.

N.B. — Cet avis ne concerne pas les membres de la Romande.

Le caissier central.

ASSURANCES « VOLS ET DÉPRÉDATIONS » ET « RESPONSABILITÉ CIVILE »

Art. 9.

Le préposé rappelle aux sociétaires quelques prescriptions concernant les assurances de la « Romande ».

Vols et déprédations

a) Prime de base : Fr. 1.— pour les membres ; cette prime est comprise dans la cotisation de la Romande.

b) Surprime :

par membre possesseur de 11 à 20 ruches	Fr. 1.—
par » » de 21 à 30 »	Fr. 2.—
par » » de 31 à 40 »	Fr. 3.—
par » » de 41 à 50 »	Fr. 4.—
par » » de 51 ruches et plus	Fr. 5.—

Ces surprimes sont à verser au caissier central, compte de chèque postal 10-1480, Société romande d'apiculture, *Payerne*, pour le 1er janvier de chaque année et les quittances postales servent de pièces justificatives, soit pour l'assureur soit pour l'assuré. Les surprimes fixées pour les ruchers supérieurs à 10 colonies sont facultatives : par contre, si la surprime n'est pas réglée, les indemnités ne seront versées que selon le principe de la sous-assurance, c'est-à-dire qu'un membre possesseur de :

11 à 20 ruches	ne touchera en cas de sinistre que	$\frac{1}{2}$	du dommage
21 à 30 »	»	$\frac{1}{3}$	du dommage
31 à 40 »	»	$\frac{1}{4}$	du dommage
41 à 50 »	»	$\frac{1}{5}$	du dommage
51 ruches et plus	ne touchera en cas de sinistre que	$\frac{1}{6}$	du dommage

Il est en outre rappelé que lors du paiement des surprimes le *numéro matricule* figurant à côté de l'adresse du journal est à indiquer chaque fois au talon du chèque.

En outre, lors de l'annonce d'un sinistre, il est aussi absolument nécessaire que le *numéro matricule* soit joint à la demande d'indemnité.

Responsabilité civile

Jusqu'à 100 000 Fr. en cas de mort ou blessure d'une seule personne.

» 300 000 Fr. par sinistre frappant plusieurs personnes.

» 20 000 Fr. par cas pour dégâts matériels.

La prime par membre à charge de la Romande est de 40 centimes. Face à ces conditions d'assurance améliorées au 100 %, tous les possesseurs d'abeilles verront un sérieux avantage à rester ou à devenir membre de la SAR.

Le préposé : H. Broquet.

Vétérans SAR

Pour l'obtention du titre de vétéran, les sociétaires doivent totaliser 35 ou 50 ans d'activité ininterrompue.

Les inscriptions, pour être valables, doivent être faites par les comités de section jusqu'au 31 décembre prochain. Passé cette date, elles seront reportées à l'année suivante.

Les inscriptions individuelles ne sont pas admises. Prière d'écrire lisiblement et d'orthographier correctement les noms ; indiquer sans faute la date d'entrée dans la section, le domicile et le numéro matricule.

Le préposé aux vétérans : Ed. Bassin, Marchissy s/Nyon.

Diplômes

Les nouveaux diplômes très attrayants et de format sensiblement réduit, peuvent être obtenus au prix de Fr. 1.50 la pièce, auprès du caissier central de la Romande, M. Auguste Merminod, Payerne (c. ch. 10-1480, Société romande d'apiculture).

C'est avec plaisir que les présidents de section remettront ces nouveaux diplômes à leurs vétérans.

Notre bibliothèque

Le CC rappelle aux membres que la bibliothèque, avec ses 2000 volumes, est à la disposition des apiculteurs affiliés à une section de la Romande. Le prêt est gratuit. Les frais de port, aller et retour, sont à la charge de la Romande. Le catalogue est en vente au prix de Fr. 3.—. S'adresser au bibliothécaire Jos. Dietrich, rue Grimoux 12, Fribourg.

Changements d'adresse

Ils sont à adresser au caissier, M. A. Merminod, Beau-Site à 1530 Payerne et non à la rédaction au Locle.

Ne pas oublier d'indiquer le numéro matricule de l'abonné figurant après son nom dans l'adresse du journal. En observant ces instructions, des frais inutiles sont supprimés et le caissier est dispensé de longues et fastidieuses recherches. Nous vous remercions de votre compréhension.

Canton de Vaud

MISE SOUS SÉQUESTRE

Les communes d'Arzier-Le Muids, de Bussy/Moudon, de Le Vaud, de Novalles, d'Allaman, les hameaux de Montheron/Lausanne, de Châtaigneriaz/Founex, la partie de la ville d'Aigle à l'ouest de la voie ferrée CFF sont mis sous séquestre pour loque américaine.

LEVÉE DE SÉQUESTRE

Le séquestre est levé dans les communes de Montherod, Riex, Blonay, Belmont/Lausanne, Cuarnens, Vich, Cully et Gossens, les hameaux de la Saujallaz/Lutry et des Bioux (vallée de Joux).

G. Golay,

insp. cant. des ruchers.

Maladies des abeilles en octobre 1966

<i>Canton-district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
	Loque américaine	
<i>Argovie</i> Lenzbourg	Boniswil	3
<i>Grisons</i> Glennert	Fellers	2
<i>Soleure</i> Lebern	Granges	1
<i>Valais</i> Sion	Sion	1

Section apicole du Liebefeld.

DÉCEMBRE

Le dernier figurant de la ronde des mois s'est présenté. C'est lui qui, une nouvelle fois, nous place en face de la réalité et nous oblige à détacher les derniers feuillets du calendrier. Quelque chose va finir, une étape est révolue mais, comme le temps qui passe ne connaît pas d'arrêt, quelque chose aussi va recommencer, une nouvelle étape à franchir se présentera. Fin et recommencement.

La fin de cette année apicole, puisqu'ici c'est d'elle qu'il doit s'agir plus spécialement, nous convie, avant qu'un brouillard n'obscurcisse nos mémoires, à faire le point, à tirer parti de tous les enseignements reçus. Le temps, notre grand maître de toujours n'a pas été prodigue de chaud durant la période de récolte et cette dernière fut de ce fait très réduite dans la plupart des régions.

Il a bien fallu se résigner à voir en certains endroits, les prairies en pleine floraison recouvertes d'une épaisse couche de grêle, ou à constater la gelée le 26 mai à l'altitude de 1000 mètres, ou encore à enlever les hausses prématurément pour secourir certaines colonies menacées dans leur existence par la famine. Spécialités réservées à certaines régions, tandis que d'autres moins malmenées, bénéficièrent heureusement d'une récolte moyenne.

Il a bien fallu se résigner aussi à constater une recrudescence des maladies épizootiques sur l'ensemble du pays, recrudescence provoquée dans une notable mesure par deux étés successifs froids et humides.

Revers du métier d'apiculteur qui apparaissent sous une forme plus ou moins sensiblement variante chaque année de contrée à contrée et qui, loin de semer le découragement dans les rangs, provoquent comme chez tous les cultivateurs avec un stimulant, un espoir, une certitude en un avenir meilleur.

Tournons la page sur nos déceptions et reconnaissons que l'année qui va finir, n'a pas été partout décevante.

Il y a eu tout de même quelques rares contrées privilégiées par de belles et moyennes récoltes, capables de réjouir l'apiculteur et de le récompenser de son travail.

Il y a eu satisfaction dans l'effort accompli en matière d'élevage et de sélection, certains résultats obtenus laissant augurer favorablement en l'avenir.

Il y a eu la vulgarisation de l'étude chez nos campagnards et nos citadins par nos conseillers apicoles, étude qui, indépendamment de l'avis de certains d'entre nous, portera ses fruits.

Il y a eu ces contacts entre apiculteurs de la région ou de régions différentes qui toujours sont bénéfiques parce qu'ils agrandissent l'horizon de nos connaissances et tissent souvent entre mouchiers, des liens solides, parfois indestructibles.

Il y a eu aussi pour le véritable dilettante, des journées ensoleillées au cours desquelles il a pu apprécier à une égale valeur, la chanson de l'essaim ou celle des butineuses affairées, tombant lourdement sur la planche d'envol. Déceptions mais joies aussi en 1966.

Décembre qui nous plonge dans les longues nuits de l'hiver, est aussi le début du chemin conduisant vers plus de lumière, vers celle de Noël, vers le recommencement de toute chose, vers le renouveau que nous entrevoyons déjà au travers des ténèbres.

Dans cette attente, nous terminerons notre propos en adressant à nos collaborateurs tout d'abord, nos sincères remerciements pour leur appui dans notre tâche. A nos lecteurs proches ou lointains, nos souhaits pour une meilleure année apicole. Enfin à tous, un heureux Noël auquel nous ajoutons nos vœux de santé et de bonheur pour 1967.

G. Matthey.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour décembre 1966 et janvier 1967

L'hiver est là. Il a neigé aujourd'hui jusqu'en plaine. Bonne aubaine pour les skieurs et autres sportifs, impatients de reprendre